

TELEGRAMME # EN DATE DU 12 AOUT 1948 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE MEDIATEUR DES NATIONS UNIES AU SUJET DE L'OBSERVATION DE  
LA TREVE A JERUSALEM.

A l'attention du Président du Conseil de sécurité,

"Dans mon télégramme M221 (document S/955), j'exprime l'inquiétude que m'inspire la non-observation de l'ordre de cesser le feu "sans conditions" à Jérusalem. L'arrivée de nouveaux contingents d'observateurs me permet maintenant de prendre des mesures de surveillance plus efficaces. J'ai séjourné à Jérusalem du 9 au 11 août. Après m'être concerté avec la Commission de trêve et les observateurs des Nations Unies envoyés sur les lieux, j'ai adressé, le 10 août, au Commandant en chef des forces arabes à Jérusalem et au Gouvernement militaire de la partie juive de Jérusalem, des notes identiques dont la teneur est la suivante :

"Les autorités militaires arabes et juives de Jérusalem n'ignorent pas que au mépris de la trêve ordonnée par le Conseil de sécurité, les tirs isolés de fusils, d'armes automatiques, de mortiers et de canons n'ont pas cessé..

"Il est impossible d'admettre que toute cette activité militaire soit entièrement imputable à l'armée irrégulière. Il est impossible également d'admettre que le commandement des armées régulières ne soit pas en mesure d'y mettre fin si telle est son intention.

"En ma qualité de Médiateur chargé de surveiller l'application de la trêve, il m'appartient de rappeler aux autorités arabes et juives qu'elles sont responsables de l'application, dans leur zone respective, de la trêve acceptée par les gouvernements et les autorités, qui implique la cessation des tirs isolés et autres activités des armées régulières ou irrégulières.

"A ce jour, les observateurs mis à ma disposition pour la surveillance de la trêve en Palestine et dans les pays voisins ont été trop peu nombreux pour qu'il me soit possible d'en affecter un assez grand nombre à la région de Jérusalem.

"L'arrivée, cette semaine, de nouveaux contingents d'observateurs américains et français m'a permis d'envoyer, à partir d'aujourd'hui, dans la région de Jérusalem, 50 observateurs environ et leur nombre sera, si nécessaire, augmenté.

\* NOTE : Ce télégramme a été mal transmis; les corrections nécessaires seront publiées en corrigendum.

"Ils ont pour instructions d'observer toutes les activités contraires à la trêve, d'aider les commandants locaux à y mettre fin et, si nécessaire, de faire rapport au Chef de l'état-major militaire du Médiateur, pour qu'il soit procédé, le cas échéant, à une enquête qui établisse les responsabilités.

"Si la situation à Jérusalem ne s'améliore pas, il sera nécessaire d'en saisir le Conseil de sécurité qui est autorisé à prendre des mesures positives en ce qui concerne les violations de la trêve.

Comme les tirs avaient été particulièrement nombreux pendant la nuit précédant le 11 août, j'ai adressé aux autorités militaires arabes et juives une note dont la teneur est la suivante :

"Me référant à la note que je vous ai fait remettre hier et à l'échange de vues qui a eu lieu ensuite à votre Quartier général, j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'à l'autre partie, la communication suivante :

"1. Aucune des parties ne peut espérer obtenir un avantage des tirs isolés de fusils, d'armes automatiques, de mortiers et de canons qui persistent malgré la trêve. Les lignes de démarcation conformes au statu quo sont connues des observateurs des Nations Unies et aucun combat local ne peut les modifier. Ces combats ne peuvent s'expliquer que par la nervosité et par ce fait malheureux qu'actuellement les tirs de l'un des camps attirent la riposte de l'autre, qu'il y ait ou non nécessité.

"2. Il faut mettre fin à ces actes irréfléchis. Les ordres transmis, à quelque échelon que ce soit, de riposter automatiquement par mesure de légitime défense, doivent être limités aux véritables cas de légitime défense et non pas s'appliquer à d'oiseux échanges de coups de feu.

"3. Je requiers le commandement de l'armée d'Israël et le commandement de la légion arabe de Jérusalem d'accepter, comme preuve de leur empressement respectif à coopérer pour mettre fin à ces coups de feu isolés et tirés au hasard, l'ordre ci-après :

"Il est interdit, à dater du vendredi 13 août à 4 heures (heure arabe), 6 heures (heure juive) de se livrer à aucun tir, même pour riposter à des tirs de l'autre partie. (La date ci-dessus a été choisie de façon à laisser un délai qui permette d'installer à leurs postes les 50 observateurs envoyés dans la région de Jérusalem).

"4. Les observateurs des Nations Unies contrôleront l'exécution des ordres donnés par les deux parties. En cas d'urgence, ils peuvent également délier la partie attaquée de l'obligation de respecter lesdits ordres.

"5. Les ordres donnés conformément à l'alinéa 3 ci-dessus sont valables pour une durée indéterminée. Si l'une des parties estime qu'elle n'est pas en mesure de continuer à se conformer à la demande ci-dessus du Médiateur, elle ex-

informera le représentant du Médiateur à Jérusalem, qui fera rapport au Médiateur, s'il ne réussit pas lui-même à persuader les parties de prolonger la mise en vigueur de l'accord.

"6. Les deux parties sont invitées à faire savoir au représentant du Médiateur à Jérusalem, le général W.E.Riley, avant jeudi 5 heures de l'après-midi, heure arabe (7 heures de l'après-midi, heure juive) si elles acceptent de donner les ordres envisagés au paragraphe 3 ci-dessus. Si l'accord des deux parties est obtenu, le représentant du Médiateur prendra toutes les mesures nécessaires pour que les observateurs des Nations Unies effectuent le contrôle".

J'attache la plus haute importance à la demande contenue dans cette note, qui a maintenant été acceptée par les Arabes. La réponse juive est attendue pour demain. Une fois la demande favorablement accueillie, si les dispositions qu'elle contient ne sont pas respectées par l'une des parties, il sera plus facile de déterminer les responsabilités. Il résulte de rapports impartiaux que les Juifs ont été, non pas dans tous les cas, mais d'une façon générale, la partie la plus agressive depuis le renouvellement de la trêve. Les rapports reçus des observateurs des Nations Unies concernant les coups de feu de la nuit dernière appuient cette opinion, car la fusillade a commencé du côté juif.

Dans la question de l'approvisionnement en eau de Jérusalem, j'ai décidé que les travaux de réparation commencent immédiatement, en présence des observateurs des Nations Unies, à la station de pompage de Iatron, qui est à présent entre les mains des Nations Unies. On escompte que ces réparations prendront deux jours et, après m'y être rendu ce matin, j'ai pris la décision suivante qui, je l'espère vivement, sera acceptée par le Gouvernement provisoire d'Israël, auquel elle a été communiquée :

"J'ai visité aujourd'hui cette région afin de prendre une décision définitive au sujet de la question ci-dessus.

"Mes observateurs m'ont apporté des preuves suffisantes que les positions juives près d'Ajanjul et sur les crêtes situées au nord-ouest de ce village, qui commandent la route de Beit Saa à Iatron, en passant par Seit Nuba, ont été occupées par les forces juives après le début de la trêve et que ces positions ont été, depuis lors, fortifiées. A cause de cette occupation, les habitants arabes des villages d'Ajanjul et de Bufeiriya ont fui et se trouvent maintenant à Beit Nuba.

"En conséquence, voici quelle est ma décision :

"1. A dater du jeudi 12 août 1948, les lignes juives devront être reportées à la ligne Al Burj (quelques mots incompréhensibles). En conséquenc

la région située à l'est de cette ligne jusqu'à la route Iatron-Ramallah deviendra zone neutre.

"2. Les habitants arabes des villages d'Ajanjul et Buweiriya retourneront alors chez eux, sans armes.

"3. Si cela est nécessaire, des arrangements de détail seront conclus, en collaboration avec les représentants de l'armée israélienne et des observateurs des Nations Unies."

Jusqu'à présent je n'ai rien d'autre à signaler au sujet de la démilitarisation de Jérusalem, à part le fait que les Arabes ont présenté des propositions par lesquelles ils acceptent, en principe, la démilitarisation. Aucune proposition n'a encore été reçue des Juifs, mais les négociations vont continuer.

Je dois informer le Conseil de sécurité que je vais partir le 12 août pour Stockholm pour une ou deux semaines, afin de participer à la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Quelques fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies resteront à Rhodes en contact à la fois avec moi et mon quartier général pour le contrôle de la trêve à Haïfa. Je serai informé journellement des événements et je suis prêt à tout moment, si cela est nécessaire, à retourner par avion dans le Proche-Orient.

(signé) Comte Folke Bernadotte